



الإتحاد الجزائري لكرة القدم
FÉDÉRATION ALGÉRIENNE DE FOOTBALL



الرابطة الجهوية لكرة القدم باتنة
LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL BATNA
اللجنة الجهوية للانضباط

Commission Régionale de Discipline

Procès-verbal

N° 06 - Séance du 03/01/2022

Rencontres Séniors

Membres présents:

Nom et Prénoms	Qualités
BOUMARAF LARBI	Président
ABDESSMED RAMDANE	Secrétaire
BENAHMED LAHCENE	Membre

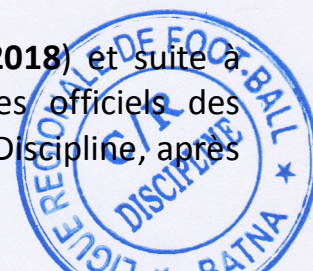
Ordre du jour:

- 1- Traitement des affaires.
- 2- Suite affaire.
- 3- Reprise des affaires.
- 4- Divers.



1- Traitement des affaires

En application des règlements généraux de la FAF (Séniors 2018) et suite à l'examen des pièces versées aux dossiers, aux rapports des officiels des rencontres ainsi qu'aux auditions, la Commission Régionale de Discipline, après délibération, a pris les décisions suivantes:

Division Régionale 01 (Groupe A) 5^{ème} Journée «Séniors»

Affaire N° : 0089

CLUB A:	SAB	Date :	31/12/2021			
CLUB B:	ASBG	Lieu :	MAGRA			
JOUEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
DJALAB DJAMEL EDDINE	2110231	SAB	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
DJALAB MED NACERDINE	2110227	SAB	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
DAMA SALAH	2110280	ASBG	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	

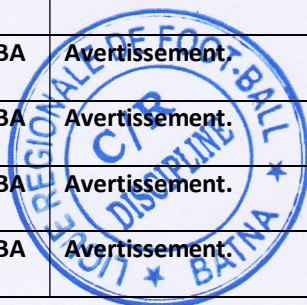
Affaire N° : 0090

CLUB A:	ARBZ	Date :	31/12/2021			
CLUB B:	USD	Lieu :	ZOUI			
JOUEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
HAMI HAMD I ISLAM	2110836	ARBZ	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
HARRAT SADAM	2110837	ARBZ	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
AUTRES SANCTIONS :						
CLUB	SANCTION (S)		MOTIF		ARTICLE	AMENDE (S)
USD	Amende.		Absence d'entraîneur.		53 Alinéa 2 R.G	15 000,00

Affaire N° : 0091

CLUB A:	ABB	Date :	31/12/2021			
CLUB B:	NRBA	Lieu :	BARIKA/OPOW			
JOUEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
KADRI HICHAM	2110282	ABB	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	

BOURMEL ABDELAZIZ	2110281	ABB	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
ALLAOUI MOHAMMED ALI	2110776	ABB	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
DADACHE AYMENE	2110787	NRBA	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
AMARA FAICAL	2110797	NRBA	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
NAILI FOUAD	2110799	NRBA	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
SENOUCI RABAH	2110796	NRBA	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BEN MECHTA KAMEL	2110805	NRBA	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	

**DIRIGEANT(S) :**

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
SAOUDI BADR EDDINE DJAMEL (Entraîneur/s)	210113	ABB	Avertissement : Suspension d'un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00

AUTRES SANCTIONS :

CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
NRBA	Amende.	Conduite incorrecte de l'équipe.	130 R.G	1 500,00

Affaire N° : 0092

CLUB A:	JSS	Date :	31/12/2021			
CLUB B:	NRBOD	Lieu :	SERIANA			
JOUEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
MEBARKI SOHAIB	2110851	JSS	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N° : 0093

CLUB A:	EJBBA	Date :	01/01/2022			
CLUB B:	MCM	Lieu :	B B A/OPOW			
JOUEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
BOUHALFAYA WALID	2110013	EJBBA	Avertissement : Suspension d'un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00
BENTOUMI KHALIFA	2110016	EJBBA	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
DRICI LAKHDAR	2110004	EJBBA	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Division Régionale 01 (Groupe B) 5^{ème} Journée «Séniors»

Affaire N° : 0094

CLUB A:	CRBEH	Date :	31/12/2021			
CLUB B:	MBB	Lieu :	EL HAMADIA			
JOUEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICEN CE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
BOUSSANDEL SOHEIB	2110808	MBB	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
MAKHLOUFI AYMEN	2110535	MBB	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
SIDI ATHMANE FERHATE	2110526	MBB	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
SI AHMED ZINEELABIDINE	2110811	MBB	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N° : 0095

CLUB A:	MBS	Date :	31/12/2021			
CLUB B:	ABM	Lieu :	BOUSSADA			
JOUEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICEN CE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
DALI MUSTAPHA	2110327	MBS	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
ABDELKAFAR MOHAMED	2110323	MBS	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BOUKHANCHOUCHE HICHAM	2110582	ABM	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N° : 0096

CLUB A:	USHD	Date :	31/12/2021			
CLUB B:	NRCB	Lieu :	AIN LAHDJEL			
JOUEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICEN CE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
BIBI ABELAAZIZ	2110031	NRCB	Joueur exclu : Suspension de Trois (03) matchs dont (01) un match avec sursis.	Agression et voies de fait envers joueur sans lésion corporelle.	113 Alinéa (a.1) et 141 R.G	3 000,00
MOKRANE ABDELDJABAR	2110690	USHD	Joueur exclu : Suspension de Trois (03) matchs dont (01) un match avec sursis.	Agression et voies de fait envers joueur sans lésion corporelle.	113 Alinéa (a.1) et 141 R.G	3 000,00
DELHOUM SIDALI	2110724	USHD	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
HAROUZ MESSAOUD	2110691	USHD	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N° : 0097						
CLUB A:	CRBG	Date :	31/12/2021			
CLUB B:	UST	Lieu :	BORDJ GHEDIR			
JOUEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICEN CE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
ZIDI AHMED RAMZI	2110858	UST	Avertissement.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00
ATIA MOHAMED	2110870	UST	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N° : 0098						
CLUB A:	MRM	Date :	31/12/2021			
CLUB B:	RUDS Batna	Lieu :	SIDI KHALED			
JOUEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICEN CE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
SAI AMINE	2110635	RUDS	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
GHERAB DJAMAL EDDINE	2110084	MRM	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
TOUAHRIA ABDELMALEK	2110077	MRM	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
DIRIGEANT(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICEN CE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
BOURAS ABDELKRIM (Entraîneur/s)	210153	RUDS	Avertissement : Suspension d'un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00

Division Régionale 02 (Groupe A) 5^{ème} Journée «Séniors»

Affaire N° : 0099						
CLUB A:	MCEG	Date :	01/01/2022			
CLUB B:	ESMB	Lieu :	EL LAGHROUS			
JOUEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICEN CE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
HACHANI SMAIL	2111120	MCEG	Avertissement : Suspension d'un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00
LAARAF TOUFIK	2111099	MCEG	Avertissement : Suspension d'un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00
TAIBI OUSSAMA	2111022	ESMB	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N° : 0100						
CLUB A:	ABC	Date :	01/01/2022			
CLUB B:	ABBA	Lieu :	CHEMORA			
JOUEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICEN CE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
BOUBAKA SLIMANE	2111147	ABBA	Joueur exclu: Suspension d'un (01) match ferme.	Cumul de cartons (CAS+CAS).	103 R.G	
CHARGUI BEN NACER	2111056	ABC	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
DADI AKRAM	2110764	ABBA	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
GUELLAI HAMZA	2111268	ABBA	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BEDJAOUI AZEDDINE	2110747	ABBA	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
GHENANIA MOHAMED	2110742	ABBA	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
AUTRES SANCTIONS :						
CLUB	SANCTION (S)		MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)	
ABBA	Amende.		Arrivée tardive	51 Alinéa(2) RG	10 000,00	
ABBA	Amende.		Conduite incorrecte de l'équipe.	130 R.G	1 500,00	

Affaire N° : 0101						
CLUB A:	ABSK	Date :	01/01/2022			
CLUB B:	IRBM	Lieu :	SIDI KHALED			
JOUEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICEN CE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
ADJIL BELKHIR	2110678	IRBM	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BOUOUCHEMA ABDERRAHMANE	2110055	ABSK	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
SELLAMINE MOHAMED	2110054	ABSK	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N° : 0102						
CLUB A:	WRBC	Date :	01/01/2022			
CLUB B:	IREA	Lieu :	MSILA/OPOW			
JOUEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICEN CE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
SALEM IBRAHIM	2111204	WRBC	Avertissement : Suspension d'un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00

LASFAR MOHAMMED EL AMIN	2111203	WRBC	Avertissement : Suspension d'un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00
BEDRA NASSIR	2111201	WRBC	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N° : 0103

CLUB A:	JSBSE	Date :	01/01/2022
CLUB B:	CHK	Lieu :	SIDI EMBAREK

JOUEUR(S) :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
ZAROOUR RACHID	2110661	JSBSE	Joueur exclu : Suspension de quatre (04) matchs dont (02) deux avec sursis.	Comportement anti sportif envers officiels (insultes envers arbitre Directeur de jeu).	112 et 141 R.G	10 000,00
BEN ALI RIDHA	2110250	CHK	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BOUDJELLAL ABDELHAK	2110252	CHK	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	

DIRIGEANT(S) :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
BOUNOUIGA A.RAOUF (S/G)	210101	JSBSE	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
SAHLI SAMI (ENT/ADJ)	210145	JSBSE	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Partie arrêtée à la 37^{ème} minute de jeu de la 2^{ème} mi-temps sur un score de (02) JSB SIDI EMBAREK et un (01) en faveur de l'équipe CH KHENCHELA.

- Vu, la feuille de match.
- Vu, les rapports des officiels.
- Vu, le rapport du club CH KHENCHELA.

- Attendu, que l'arbitre a sifflé une faute en faveur de l'équipe visiteuse CHK, le joueur BENSIDHOUM FOUAD LN° 2110770 de l'équipe CHK à agressé le joueur SAAD SAOUD ABDELGHANI LN° 2110663 du club JSBSE.
- Attendu, que suite à cette agression une bagarre générale s'est déclenchée entre les joueurs des deux équipes et les instigateurs de cette bagarre sont les joueurs :
 - BENSIDHOUM FOUAD LN° 2110770 du club CH KHENCHELA.
 - SAAD SAOUD ABDELGHANI LN° 2110663 du club JSB SIDI EMBAREK.

Par ces motifs, la Commission Régionale de Discipline décide :

JOUEUR(S) :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
BENSIDHOUM FOUAD	2110770	CHK	Joueur signalé: Suspension de (03) match dont un (01) avec sursis.	Instigateur de la bagarre générale	119 et 141 R.G	10 000,00
SAAD SAOUD ABDEL GHANI	2110663	JSBSE	Joueur signalé: Suspension de (03) match dont un (01) avec sursis.	Instigateur de la bagarre générale	119 et 141 R.G	10 000,00

Dossier Transmis à la C O C. (Partie arrêtée)

Division Régionale 02 (Groupe B) 5^{ème} Journée «Séniors»

Affaire N° : 0104

CLUB A:	CRBB	Date :	01/01/2022			
CLUB B:	CRBAD	Lieu :	BOUCHAGROUNE			
JOUEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
GHEDDAB HATEM	2111132	CRBB	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
TAGUINE HICHEM	2111136	CRBB	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
LABED KHIREDINE	2111126	CRBB	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
KHELIFI HAMZA	2111127	CRBB	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
FOUHAL ACHRAF	2111215	CRBAD	Avertissement : Suspension d'un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00
BENZEMIT OUSSAMA	2110978	CRBAD	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N° : 0105

CLUB A:	CSC	Date :	01/01/2022			
CLUB B:	ESSAH	Lieu :	ZOUI			
JOUEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
BELLAKHDAR MARWANE	2110517	ESSAH	Joueur exclu : Suspension de (02) deux matchs fermes.	Comportement anti sportif envers un adversaire (insultes).	111 R.G	3.000 DA
SAANOUNI RAMZI	2110996	CSC	Joueur exclu : Suspension de Trois (03) matchs dont (01) un match avec sursis.	Agression et voies de fait envers joueur sans lésion corporelle.	113 Alinéa (a.1) R.G	3 000 DA
KHELALFA SOUFIANE	2110997	CSC	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
ARAB FAROUQ	2110995	CSC	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BOUSSAMA RAMZI	2110994	CSC	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
ABID MOHAMED	2140120	ESSAH	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BENNOUIOUA SALIH	2110504	ESSAH	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N° : 0106

CLUB A:	USCEO	Date :	01/01/2022			
CLUB B:	USAK	Lieu :	EL OUTAYA			
JOUEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)

HOCINI KHAYR EDDINE	2110107	USAK	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
LAMARI BILAL	2110119	USAK	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
ALI SAOUCHI ILYAS	2110103	USAK	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
MGHEZI HABELLAH RAMI	2111181	USCEO	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
REZIG YOUNES	2111172	USCEO	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
DIRIGEANT(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICEN CE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
SOLTANI MOHCENE (Secr/G)	210244	USCEO	Avertissement : Suspension d'un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00

Affaire N° : 0107

CLUB A:	CHDH	Date :	01/01/2022			
CLUB B:	JSMAT	Lieu :	EL HAMMADIA			
JOUEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICEN CE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
BOUBAKEUR TEHAMI	2110372	CHDH	Joueur exclu : Suspension d'un (01) match ferme.	Cumul de cartons (J.D+ J.D).	103 R.G	
KHATIBI TAREK	2111244	JSMAT	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
CHELAGHMA ABDENACER	2110979	JSMAT	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N° : 0108

CLUB A:	KBS	Date :	01/01/2022			
CLUB B:	WRF	Lieu :	AIN LAHDJEL			
JOUEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICEN CE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
CHEMAKHI RAYD	2111075	WRF	Joueur exclu : Suspension d'un (01) match ferme.	Cumul de cartons (J.D+ C.A.S).	103 R.G	
BOUABDALLAH ABDELMALEK	2111078	WRF	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
SOLTANI ABDERRAHMANE	2111071	WRF	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
ROUAG DJAMEL EDDINE	2111074	WRF	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
SALEM AHMED YASSINE	2111077	WRF	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	

MOHAMED ACHRAF ROUINA	2111026	KBS	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BENSELAMI HAMZA	2110472	KBS	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
DIRIGEANT(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICEN CE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
DJIDEL SEGNI (Secr/G)	210193	WRF	Avertissement : Suspension d'un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00
AUTRES SANCTIONS :						
CLUB	SANCTION (S)		MOTIF		ARTICLE	AMENDE (S)
KBS	Amende.		Arrivée tardive		51 Alinéa(2) RG	10 000,00
WRF	Amende.		Conduite incorrecte de l'équipe.		130 R.G	1 500,00

Division Régionale 02 (Groupe C) 5^{ème} Journée «Séniors»

Affaire N° : 0109

CLUB A:	TRBA	Date :	01/01/2022			
CLUB B:	URBB	Lieu :	ARRIS			
JOUEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICEN CE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
ADILI WAHID	2140448	URBB	Joueur exclu : Suspension d'un (01) match ferme.	Cumul de cartons (C.A.S+ C.A.S).	103 R.G	
AUTRES SANCTIONS :						
CLUB	SANCTION (S)		MOTIF		ARTICLE	AMENDE (S)
URBB	Amende.		Absence d'entraîneur.		53 Alinéa 2 R.G	15 000,00
URBB	Amende.		Arrivée tardive		51 Alinéa(2) RG	10 000,00

Affaire N° : 0110

CLUB A:	CMB	Date :	01/01/2022			
CLUB B:	ESBG	Lieu :	BARIKA/OPOW			
JOUEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICEN CE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
METLEF AHMED	2110141	CMB	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
DOUAH MUSTAPHA	2110157	CMB	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BENMAKHLOUF ABDENACER	2110538	CMB	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	

TOUATI HEYTHEM	2110936	ESBG	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BENHAMIMID OUSSAMA	2111274	ESBG	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
CHOUDE ABDERAOUF	2110954	ESBG	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N° : 0111

CLUB A:	ESA	Date :	01/01/2022			
CLUB B:	CRBSK	Lieu :	SIDI AISSA			
JOUEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICEN CE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
BOUALI MOHAMMED	2111110	ESA	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
RAHMOUN NOUREDDINE	2110748	CRBSK	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N° : 0112

CLUB A:	WACZ	Date :	01/01/2022			
CLUB B:	ABBERHOUM	Lieu :	BATNA/STADE CHAOUI			
JOUEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICEN CE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
KOUMCHI ISLAM	2110376	WACZ	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BELAHCENE BRAHIM	2110384	WACZ	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
CHERNINE ABDELAZIZ	2110128	ABBer	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
HADJI OUALID	2110123	ABBer	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BENSAADI HOUSSEM	2110129	ABBer	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	

2- Suite affaire.

Affaire N° : 0060 PV N° 04 du 26/12/2021

CLUB A:	NRCB	Date :	24/12/2021			
CLUB B:	MBS	Lieu :	KHENCHELA S/HAMAM			
Après audition de l'entraîneur des Gardiens de but du club M BOUSAADA, Monsieur OUCIF AMAR en l'occurrence, en date du 03/01/2022 à 10h00, la Commission Régionale de Discipline décide :						
DIRIGEANT(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
OUCIF AMAR (Entraîneur des Gardiens)	210088	MBS	Dirigeant signalé: Suspension de deux (02) matchs fermes à compter du 26/12/2022	Critique publiquement des officiels après la fin de la rencontre.	126 Alinéa 2 R.G	10 000.00

3- Reprise des affaires.

Affaire N° : 0080 PV N° 05 du 29/12/2021

CLUB A:	ABBA	Date :	28/12/2021
CLUB B:	ABSK	Lieu :	BORDJ BEN AZOUZ
Expulsion joueur :			
- Il y a lieu de lire : Suspension de deux (02) matchs fermes au lieu de trois (03) matchs fermes pour SEBA NOUREDDINE N°LICENCE 2111265 club A BORDJ BEN AZOUZ.			

Affaire N° : 0084 PV N° 05 du 29/12/2021

CLUB A:	WRF	Date :	28/12/2021			
CLUB B:	CHDH	Lieu :	TOLGA/OPOW			
JOUEUR(S) :						
Il y a lieu de lire :						
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
GUETTAF TEMAM GAMREDDINE	2111069	WRF	Avertissement : Suspension d'un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00

BEN ABDALLAH MED MAMOUNE	2111049	WRF	Avertissement : Suspension d'un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00
-----------------------------	---------	-----	---	---------------------------	---------	----------

4- Divers

01- Convocations:

En application de l'article 23 « OBLIGATION DES CLUBS » des dispositions réglementaires relatives aux compétitions de football amateur de la saison 2021/2022, stipulant que : « Les clubs sont responsables du domaine de leur site officiel, ou d'autres médias qu'ils animent sur les réseaux sociaux ; Les incorrections soulevées par rapport au domaine des sites officiels, ou d'autres médias sur les réseaux sociaux sont sujettes aux mesures disciplinaires prévues par le code disciplinaire et le code éthique de la fédération Algérienne de football ».

"الأندية مسؤولة عن محتوى مواقع الأنترنت التي تخصصها أو الوسائط الإعلامية الأخرى التي تديرها على شبكة الوسائط الاجتماعية؛ إذ تخضع الأخطاء التي تُثار فيما يتعلق بمجال المواقع الرسمية أو غيرها من وسائل الإعلام على شبكة الوسائط الاجتماعية للإجراءات التأديبية المنصوص عليها في قانون الانضباط ومدونة أخلاقيات الاتحاد الجزائري لكرة القدم".

Les dirigeants suivants sont convoqués par la Commission Régionale de Discipline le **jeudi 06/01/2021 à 09H30** au siège de la Ligue Régionale de Football Batna.

- 1- Président du club CHD EL HAMMADIA
- 2- Président du club MC MSILA.
- 3- Président du club CRB EL HAMMADIA.



02- Cas d'un entraîneur séniors suspendu:

- Si un club se trouve dans une situation de suspension de son entraîneur pour un (01) match et ne disposant pas d'un entraîneur adjoint, l'entraîneur séniors faisant l'objet d'une suspension d'un (01) match ne peut pas avoir son nom inscrit sur la feuille de match, mais il peut toujours diriger son équipe en dehors du terrain de jeu (Par exemple

depuis les tribunes).

- L'arbitre de la rencontre vérifiera la présence physique de l'entraîneur mais mentionnera sur la feuille de match son absence.

03- Règlement des amendes:

Conformément à l'article 133 du règlement du championnat de football amateur :

- **les amendes infligées à un club doivent être réglées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de notification.**
- **Passé le délai de trente (30) jours et après une dernière mise en demeure pour paiement sous huitaine, la ligue défalquera un (01) point par mois de retard à l'équipe séniors du club fautif.**

La séance s'est levée à 14^h30.

Le Président

L.BOUMARAF



Le Secrétaire

R.ABDESSMED